



ProcessPilot

Checklist : Le Dossier CEE Bonifié x5

Utilisez cette checklist pour chaque chantier de pompe à chaleur afin de garantir la conformité de votre dossier et sécuriser jusqu'à 10 800 € d'aide pour votre client.

Client :

Date du Devis :



Phase 1 : Avant de Rédiger le Devis (Validation de l'Éligibilité)

Vérification du Client et du Logement

- Le logement est-il bien une **résidence principale** (Les résidences secondaires sont exclues)?
- Le logement a-t-il **plus de 15 ans** ?
- L'avis d'imposition du client a-t-il été collecté pour déterminer le profil ("modeste" ou "standard") ?

Vérification Technique du Projet

- La pompe à chaleur (PAC) proposée est-elle **neuve** ?
- L'efficacité énergétique (ETAS) de la PAC est-elle **supérieure ou égale à 111%** ?

- Le projet concerne-t-il bien le remplacement d'une chaudière (fioul, gaz, charbon) ?

Vérification de votre Entreprise

- Votre certification **RGE est-elle valide** et correspond-elle précisément à l'opération prévue ?
- Votre certification sera-t-elle valide **pendant toute la durée estimée des travaux** ?

Phase 2 : Pendant la Création du Devis

Mentions Obligatoires sur le Devis

- La date de signature du devis est-elle **postérieure au 1er octobre 2025** ?
- Le devis mentionne-t-il clairement les **performances ETAS** de la PAC installée ?
- Le devis intègre-t-il un bloc "Aides et Avantages Financiers" clair, montrant le **montant de la Bonification CEE x5 déduit** et le **"Reste à charge client"** ?
- Le devis est-il bien daté et signé par le client avec la mention "Bon pour accord" ?

Phase 3 : Après Signature et Avant les Travaux

Documents à Sécuriser IMPÉRATIVEMENT

- Attestation sur l'honneur** (AH) signée par vous-même ET par le client.
- Cadre de Contribution CEE** (ou AIF) signé par le client, prouvant votre rôle actif et incitatif.

Phase 4 : Après les Travaux (Constitution du Dossier Final)

Pièces Justificatives à Assembler

- Copie du **devis daté et signé**.
- Copie de la **facture détaillée** mentionnant la date d'achèvement des travaux.
- Attestation sur l'honneur** (originale signée).

- Cadre de Contribution CEE** (original signé).
- Preuve de revenus** du client (avis d'imposition N-1 ou N-2).
- Copie de votre **certificat RGE valide** au moment des travaux.
- Fiche technique** de la pompe à chaleur installée.
- Attestation de non-cumul** avec d'autres dispositifs si applicable.

Vérification Finale

- Le dossier complet est-il prêt à être déposé **moins de 12 mois** après la date de facturation ?

Votre dossier est prêt et sécurisé.

Cette complexité administrative vous pèse ? ProcessPilot automatise vos processus pour transformer cette contrainte en simple formalité. www.processpilot.fr